

# LETTRE INFO DÉCHETS

## FOCUS SUR LES REFUS DE TRI RÉCURRENTS DANS LES SACS JAUNES



**LES EMBALLAGES NON VIDÉS**



**LES EMBALLAGES IMBRIQUÉS** ne sont pas détectés sur la chaîne de tri.



**LE VERRE** est à déposer dans les conteneurs à verre.



**LES MASQUES** représentent un danger pour les agents du centre de tri.



### OÙ JETER MES **CARTONS BRUNS** ?

Les cartons bruns de grande taille (plus grands qu'une boîte à chaussures) gênent la collecte et bloquent les machines de tri. **Ces cartons sont à apporter en déchèterie.**

### RÈGLEMENT SUR LE **BADGE D'ACCÈS** AUX DÉCHÈTERIES

Le badge d'accès aux déchèteries est **limité à un par foyer**.

En cas de perte ou vol, un second badge d'accès vous sera remis gratuitement. En cas de récidive, la fourniture d'un nouveau badge sera facturée au tarif de 5 € reporté sur la facture de la redevance. Dans tous les cas, l'ancien badge sera **désactivé** automatiquement.



### **NOUVEAUTÉ** : COLLECTE DES CARTOUCHES D'IMPRIMANTES DANS LES DÉCHÈTERIES

Que deviennent vos **CARTOUCHES JET** *d'encre & toners* ? collectés



Ils sont **recyclés en France**...



...dans une entreprise adaptée employant **60% de personnes en situation de handicap**...



...tout en redonnant **le sourire aux enfants hospitalisés**